



Mais où s'arrêteront-ils?

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Le ministre chargé des relations avec le Parlement, après s'être fait le relais des positions patronales sur l'Assurance chômage, s'est prononcé sur le paysage syndical français et sur le trop grand nombre de syndicats, selon lui. Puis, partant du dossier du travail du dimanche, il a donné indirectement des consignes de vote syndical !

Monsieur Le Guen, puisqu'il s'agit de lui, adepte du libéralisme économique, donne le parfait exemple de l'autoritarisme social.

Il doit penser que les salariés attendent les consignes de vote d'un ministre pour savoir ce qu'ils doivent faire dans leurs entreprises. Il a dû oublier que l'article 49-3 de la Constitution ne s'applique pas au vote social dans les entreprises ou les administrations.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de lui demander de balayer devant sa porte sur le paysage politique car nous respectons trop l'indépendance syndicale.

Il y a d'ailleurs en France moins de syndicats que de partis et plus de syndiqués que d'adhérents politiques.

C'est curieux, attristant et dangereux de voir depuis quelques années des responsables politiques de différents bords s'en prendre aux syndicats (que certains qualifient à tort de corps intermédiaires) quand ils ne répondent pas à leurs attentes.

En fait, ils aiment les syndicats quand ceux-ci sont dociles et les accompagnent. Ce qui est une conception pour le moins étrange de la démocratie.

À moins qu'à travers ces déclarations, l'intéressé soit tout simplement dans les cordes.

Son jeune collègue de Bercy, lui, se dit partisan de la « réforme radicale », qui s'avère être une révolution libérale version Reagan et Thatcher.

Libérer l'entreprise et contraindre le salarié, tel est bien le créneau libéral-capitaliste. Ainsi, il ne faudrait plus majorer les heures supplémentaires !

Où s'arrêteront-ils ?

Aux salariés et à leurs organisations syndicales de les stopper.